



**ASSOCIATION
DES SOURDS VAUDOIS**



PROCÈS-VERBAL 2022

Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Association des Sourds Vaudois

Samedi 3 septembre 2022
À la paroisse Saint Maurice à Pully

1. Ouverture, salutations et nomination des scrutateurs

Le déroulement de l'ouverture de l'AGE est à 13h40.

Senad Sopnic remercie les membres qui sont présents à l'AGE.

Remarques sur l'ordre du jour :

- A la suite d'une remarque de Viviane Boson sur le point 7 : Candidature pour le comité, Senad Sopnic lui répond que le comité de l'ASV a besoin de deux membres (rôles : secrétaire et média).
- Béatrice Bula observe, concernant le point 7, que le comité devrait être composé en nombre impair. Le comité ayant 5 membres, elle estime qu'un interprète ou un entendant ayant de solides compétences en LSF pourraient apporter quelque chose de plus.
- Didier Stouff tire son chapeau concernant le travail du comité mais relève tout de même les manques de communication entre le comité et ses membres. Senad Sopnic est d'accord avec lui.

Ordre du jour modifié comme suit : 1 / 2 / 6 / 3 / 4 / 5 / 7 / 8 / 9

Nomination des scrutateurs : Monica Celotti (à droite) / D = 13 membres
Emma Morier (à gauche) / G = 13 membres
Total des votes : **26** voix

2. Liste des membres présents et des personnes excusées

- Azra Beslagic demande au comité si les membres d'honneur détiennent un droit de vote valable.
Pascal Smith propose de modifier les statuts et le règlement pour clarifier ce point.
- **Droit de vote** : Proposition de donner le droit de vote aux membres d'honneurs : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)
- Jérôme Ramsal est arrivé en retard à 14h15. Il demande s'il a le droit de voter malgré son retard.
Senad Sopnic lui répond que son retard rend caduc son droit de vote.
- Mais Béatrice Bula relève que les statuts ne prévoient pas ce cas.
- Le comité (Pascal Smith) s'excuse pour ces imprécisions auprès de Jérôme Ramsal. Celui-ci s'excuse également : la prochaine fois, il fera l'effort de venir à l'heure.

- **Re-vérification du nombre de votes :**

D = 14 personnes

G = 13 personnes

Total des votes : 27 voix

Liste des membres excusés : 10 personnes

Calcul des membres :

Présents = 27 personnes

Excusés = 10 personnes

Absents = 57 personnes

Total : 94 membres ASV

3. Lettre ouverte du président d'honneur de l'ASV, M. Didier Stouff

Didier Stouff traduit en LSF le contenu de sa lettre ouverte, synthétisée comme suit :

- Pourquoi créer une assemblée générale en ligne ?
 1. Les membres d'honneurs se sont sentis abandonnés et frustrés car leurs objections n'ont pas été prises en compte.
 2. En mars 2020 : L'OFSP avait alerté l'ensemble des organisations et des associations à travers la Suisse, et a recommandé que les AG soient reportées. Le Président de l'ASV avait reçu ces informations.
 3. Construction du site d'e-vote était remarquable mais quel en était l'apport concret ?
- Françoise Casanova : propose une cotisation de 50.- pour les aînés, qui ne peuvent pas participer à toutes les activités.
- Azra Beslagic : insiste sur l'exigence de cotiser comme membre à l'ASV central et ensuite s'inscrire comme membre d'une des sections.

4. But et répartition des cotisations perçues par l'ASV

- Jean-Daniel Pulfer revient sur une présentation PPT qui était très belle et très explicative mais concrètement, si l'on regarde les soutiens financiers accordés aux sections —> RIEN depuis 2 ans
- Proposition d'une cotisation fixée à 50.- pour tous les membres de l'ASV pour l'année 2023

Vote : **OUI à 81% (22)** contre NON à 19% (5)

La cotisation de base de l'ASV sera définitivement fixée à 50.- à partir de janvier 2023.

---- **PAUSE DE 10 MINUTES (15h35 à 15h45)** ----

5. Modification des statuts de l'ASV

Vote :

But

Article 3 : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

Membres

Articles 4, 5 à 5.1, 6 à 6.4 : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

Assemblée

Article 8 : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

Assemblée Générale

Article 13 : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

Comité

Article 13 : **OUI à 96% (26)** contre NON à 4% (1)

Articles 20 à 21 : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

Délégués

Article 22 : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

Finances

Article 27 : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

Dispositions finales

Article 30 : **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

À la fin des statuts (signé) **OUI à 100% (27)** contre NON à 0% (0)

6. Modification du règlement de l'ASV

Le règlement n'a pas pu être modifié et sera reporté à une AGE qui devra être fixée avant l'AG ordinaire de l'ASV en avril 2023. Le comité devra travailler pour analyser et étudier le règlement de l'ASV. Le règlement sera de préférence

présenté le matin avant de débiter l'AG de l'ASV proprement dite dès l'après-midi. Cela permet de ne fixer qu'une seule date dans l'agenda de chacun des membres de l'ASV.

7. Information du CO-90 ans - JMS 2022

Thierry Richème a remercié le comité d'organisation : Azra Beslagic, Brice Neyaga et Noha El Sadawy pour leur engagement et leur soutien. Il a besoin de personnes âgées pour présenter l'histoire de l'ASV. Il est également à la recherche des bénévoles et des jeunes (15 à 20 personnes) pour l'animation.

8. Divers

- Viviane Boson, responsable de la Section Loisirs, informe les membres qu'une conférence sur les animaux est prévue à Cazard mais la date est modifiée : elle aura lieu du 30 septembre au 1er octobre au lieu du 15-16 octobre. Elle remercie chacun d'entre nous de prendre note de ce changement.
- Didier Stouff regrette l'occasion manquée relativement aux grillades organisés par la section Loisirs : le comité aura pu faire organiser l'AGEO en même temps avec les grillades à la fin du mois d'août. Ça aurait permis de gagner du temps et éviter d'organiser deux journées alors qu'une seule suffit.
- Didier Stouff ne comprend pas pourquoi la JMS n'a pas été traduite dans les 4 langues officielles de la Confédération : FR/DE/IT/EN, pourquoi a-t-on eu une traduction en Russe et/ou en Ukrainien ? En outre, la page du site internet pour s'inscrire à la JMS était vraiment catastrophique.

Le clôture de l'AGEO à 17h30.

A large rectangular frame containing 25 horizontal dotted lines, intended for handwriting practice.

A large rectangular frame containing 25 horizontal dotted lines for writing.

A large rectangular frame containing 25 horizontal dotted lines, intended for handwriting practice.

Remerciement

Mise en page / Graphisme

Aurélie Dumont

Procès-Verbalise

Aurélie Dumont

Correction / Lecture

Robin Masur

Informations

Renseignements / Contact

info@sourdsvaldois.ch

Événements / Agenda

Site web : www.sourdsvaldois.ch

Page Facebook : Association des Sourds Valdois

Adresse / Courrier

Association des Sourds Valdois - ASV

Case Postale 5281 - 1002 Lausanne



**ASSOCIATION
DES SOURDS
VAUDOIS**

Case Postale 5281
1002 Lausanne

www.sourdsvaudois.ch